

COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN

CINQUIÈME RÉUNION

SOMMAIRE DES DÉCISIONS

LE 18 AOÛT 1991

SECRETARIAT BINATIONAL

La Commission a reçu le rapport du Secrétariat binational. Le nombre des différends en matière de droits antidumping et compensateurs (chapitre 19) est passé de douze en 1989 à quatre en 1990. L'une des trois affaires engagées à ce jour a été retirée. De plus, un Comité pour contestation extraordinaire a été formé pour examiner la décision de la Commission américaine du commerce international dans l'affaire du porc frais, frigorifié ou congelé du Canada.

La Commission a accepté un processus de modification des Règles du chapitre 19 qui lui sera présenté par le Groupe juridique binational, lequel prépare actuellement ces modifications. La Commission est satisfaite de la façon dont le processus de l'ALE pour le règlement des différends contribue à régler les problèmes entre le Canada et les États-Unis.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SUBVENTIONS ET LES RECOURS COMMERCIAUX

La Commission a accepté la recommandation du Groupe de travail voulant que le Canada et les États-Unis attendent de connaître les résultats des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round avant de décider des nouvelles activités à entreprendre pour honorer les obligations prises aux articles 1906 et 1907.

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE MIXTE DES GROUPES D'EXPERTS SUR L'AGRICULTURE

Ce rapport esquisse les progrès réalisés par les groupes d'experts chargés d'examiner les règlements et les normes qui affectent le commerce des produits agricoles et halieutiques entre le Canada et les États-Unis. La Commission est satisfaite des progrès déjà réalisés et reconnaît que ses programmes de travail ont des objectifs à long terme.